



CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Extrait de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 15 juin 2022

Préavis municipal No 11/22 : Demande de crédit de fonctionnement pour l'exploitation d'un centre d'animation de CHF 58'000.- pour le deuxième semestre 2022 et de CHF 121'000.- à porter annuellement au budget dès 2023

Le Conseil communal a **décidé par 38 oui, 4 non et 3 abstentions** :

d'approuver **tel qu'amendé** le préavis municipal No 11/22

Amendement No 1 Commission ad hoc

Page 9 : le Conseil communal de Prangins décide d'accorder un crédit de fonctionnement pour l'exploitation d'un centre d'animation de ~~CHF 52'000.-~~ de CHF 58'000.-

Amendement François Krull

Point 2 : de porter un montant de CHF 121'000 au budget des années 2023 et 2024, ce qui permettra d'effectuer un bilan fiable fin 2024, en vue d'une décision fondée sur la suite à donner au projet.

1. d'accorder un crédit de fonctionnement pour l'exploitation d'un centre d'animation de CHF 58'000.— pour le 2ème semestre 2022 avec un dépassement budgétaire pour la ligne concernée
2. de porter au budget dès l'année 2023 un montant de CHF 121'000.— par an afin de pérenniser le projet d'un centre d'animation pour les jeunes pranginois de 13 - 17 ans **tel qu'amendé – Amendement François Krull**
3. de financer cette opération par la trésorerie courante.

Prangins, le 16 juin 2022

Extrait conforme, le certifiant

Giovanna Bachmann

Présidente



Dominique Rogers

Secrétaire

Avis affiché au pilier public du 18 juin au 28 juin 2022

« Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal »